

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 27*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Pascale ETIENNE, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

**Excusés par procuration :**

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 8 mars 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 8 mars 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 11 mars 2024

Claire MARCHAND donne procuration à Cyril GRANGER en date du 11 mars 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 11 mars 2024

**Absente :** Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

**Secrétaire de séance :** Anca VORONIN

**Objet :** Autorisation de programme/crédits de paiement 2023 – opération « annexe mairie et halle festive »

**Délibération 2024 - 23**

Par délibération en date du 25 janvier 2022, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme (AP) concernant le projet de construction de l'Annexe Mairie et de la Halle Festive.

L'Autorisation de Programme peut être revue en fonction de l'exécution financière des projets, afin de maintenir l'équilibre global de l'opération.

Ainsi, au regard du coût des travaux d'aménagements paysagers et V.R.D. aux abords de l'Annexe Mairie, qui n'étaient pas chiffrés lors de la mise en place de l'opération ainsi que de la révision des prix des marchés, il est proposé de réajuster l'autorisation de programme et la répartition du montant des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 062 732,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022	2023	2024	2025
	59 080,09 €	355 520,02 €	2 588 132 €	60 000 €

Pour mémoire, la répartition adoptée en 2022 était la suivante :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	2 648 069,40 €		
Crédits de paiement (CP)	2022	2023	2024
	503 103,10 €	1 972 328,40 €	172 637,90 €

## DÉLIBÉRATION

**VU** l'article L2311-3 du CGCT ;

**VU** l'article R2311-9 du CGCT ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires en date du 13 février 2024 ;

**VU** le budget primitif 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'Annexe mairie et de halle festive ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

### DÉCIDE :

- **DE MODIFIER** l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement concernant le projet de construction « Annexe mairie et halle festive » ;
- **D'AUTORISER** le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'Autorisation de Programme et de mandater les dépenses afférentes selon les crédits de paiements comme suit :

Autorisation de programme (AP) ANNEXE MAIRIE ET HALLE FESTIVE	3 062 732,11 €			
Crédits de paiement (CP)	2022	2023	2024	2025
	59 080,09 €	355 520,02 €	2 588 132 €	60 000 €

- **D'INSCRIRE** les Crédits de Paiement de 2024 au Budget Primitif 2024 sur l'opération concernée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 mars 2024

Le Maire

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 19/03/2024

Publié ou notifié

20/03/2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB23

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Autorisation de programme/crédits de paiement 2023 - opération annexe mairie et halle festive

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 19/03/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 23 - Autorisation de programme - crédits de paiement 2023 opération annexe mairie et halle festive.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240314-DELIB23-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 19/03/2024